

RAPPORT PRÉSENTÉ À MONSIEUR ANDRÉ LAMONTAGNE,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

# L'avenir de la protection du territoire agricole du Québec

PAR L'INSTITUT JEAN-GARON

Coprésidents

Monsieur Michel Saint-Pierre  
Monsieur Guy Debailleul

Rédaction par Suzanne Dion  
Janvier 2020



*Agriculture, Pêches  
et Alimentation*

Québec The logo for the Government of Quebec, featuring four blue squares arranged in a 2x2 grid, each containing a white fleur-de-lis.

## Table des matières

1. L'INSTITUT JEAN-GARON .....	4 .....
2. LE PROJET DE COMMÉMORATION DES 40 ANS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE .....	5 .....
3. LA DÉMARCHE .....	6 .....
4. LES ENTRETIENS VIDÉOS .....	7 À 8 .....
5. LA TABLE RONDE DU 12 NOV. 2019 .....	10 À 12 .....
6. LES GRANDS CONSTATS DE L'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE .....	14 .....
7. LES RECOMMANDATIONS .....	16 À 18 .....
CONCLUSION .....	20 .....
STATISTIQUES .....	21 À 23 .....

## 1. L'INSTITUT JEAN-GARON

L’Institut Jean-Garon est un lieu d’échange et de réflexion sur un large éventail de sujets reliés à l’agroalimentaire. Il regroupe des gens qui souhaitent examiner toutes les dimensions des problèmes et des défis que pose l’avenir de ce secteur important de notre économie et combien stratégique pour l’évolution de nos régions ainsi que pour notre sécurité alimentaire.

En tant que « think tank », l’Institut est ouvert à tous les points de vue. Il est non partisan et indépendant de tout intérêt particulier ou politique. Il veut être un carrefour d’idées à approfondir afin que de nouvelles solutions soient proposées pour faire face aux réalités actuelles.



Les amis et les parrains et marraines de l’Institut (voir le document annexé) sont des gens d’expériences qui ont œuvré dans des univers différents et apportent ainsi aux sujets étudiés des éclairages complémentaires et parfois novateurs.

L’Institut a déposé le 25 septembre dernier un mémoire sur l’utilisation des pesticides lors de la Commission parlementaire sur ce sujet. Il projette de porter ses prochaines réflexions sur l’avenir de l’industrie laitière et sur les impacts positifs et négatifs des changements climatiques sur l’agriculture québécoise.

## 2. LE PROJET DE COMMÉMORATION DES 40 ANS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

La Loi sur la protection du territoire agricole a été adoptée le 22 décembre 1978 par le gouvernement de René Lévesque sous la responsabilité du ministre de l’Agriculture de l’époque, monsieur Jean Garon. Elle définissait un territoire protégé correspondant à 3,8 % de la superficie totale du Québec et confiait à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le maintien de l’intégrité de cette zone.

Afin de commémorer le quarantième anniversaire de cette Loi, l’Institut a orienté ses réflexions vers les enjeux actuels de la protection et de la mise en valeur du territoire agricole. Dans ce cadre, il a demandé au Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec un soutien financier qui lui a été accordé dans le but de « réaffirmer l’importance de la LPTAA tout en soulevant des pistes d’amélioration ». Il a sollicité aussi la participation des professionnels du MAPAQ et de la Commission de la protection du territoire afin d’accéder à des informations pouvant soutenir sa réflexion.

La recherche de l’Institut s’est faite en tenant compte des objectifs de la Loi depuis sa création : protéger le territoire agricole et freiner l’étalement urbain sur les meilleures terres du Québec. Elle intègre aussi des objectifs qui étaient moins clairs il y a 40 ans, mais qui le sont devenus progressivement au cours des dernières années :

- contribuer à la revitalisation des régions,
- répondre aux besoins de plus en plus diversifiés et exigeants des consommateurs,
- relever les défis environnementaux,
- ajuster le développement aux valeurs des jeunes générations,
- prévoir notre sécurité alimentaire.

## 3. LA DÉMARCHE

### Le comité scientifique

Monsieur Simon Bégin, alors président de l’Institut, a réalisé plusieurs rencontres afin de définir la démarche qui donnerait lieu à la réflexion souhaitée sur la Loi de protection des activités agricoles du Québec. Lorsqu'il a été remplacé par les coprésidents Guy Debailleul et Michel Saint-Pierre, ceux-ci ont poursuivi les échanges avec un comité scientifique composé de :

- Madame Monique Gagnon
- Monsieur Jacques Landry
- Madame Claire Binet
- Monsieur Yan Turmine
- Monsieur Réjean St-Pierre

### Les rencontres préparatoires

Après plusieurs échanges internes sur l’orientation à donner au projet de commémoration, les deux coprésidents ont réalisé quelques rencontres afin de préciser le projet.

Les personnes suivantes ont été rencontrées.

- Monsieur Marc Dion, alors sous-ministre de l’agriculture
- Monsieur Matthieu Rousseau, directeur ainsi que monsieur Pierre-Olivier Girard, madame Chantale Couturier et monsieur Éric Guillemette de la Direction du développement et de l’aménagement du territoire du MAPAQ
- Monsieur Stéphane Labrie, président de la CPTAQ (en visio-conférence)

À la suite de ces rencontres, il a été décidé de réaliser quelques entrevues captées sur vidéos et diffusées sur Garon.TV et d’organiser ensuite une journée de réflexion pouvant réunir quelques dizaines de personnes intéressées par le sujet. En outre, afin de recueillir le maximum d’opinions sur le sujet et de favoriser les échanges, une page Facebook (40 ans de protection du territoire) a été ouverte, en plus du site internet de l’Institut, <[institutjeangaron.com](http://institutjeangaron.com)> qui propose régulièrement des textes en rapport avec ce thème. Les statistiques d’activité sont annexées.

## 4. LES ENTRETIENS VIDÉOS

Les deux coprésidents de l’Institut ont mené 9 entrevues avec différentes personnes pouvant apporter des éclairages sur les adaptations possibles de la Loi pour correspondre aux défis actuels. Ces entrevues ont été captées et diffusées sur GARON.TV et d’autres supports web (les données de visionnement sont versées en annexe). Ces présentations vidéo sont toujours disponibles pour visionnement sur GARON.TV. Nous vous présentons les idées majeures développées par les personnes rencontrées.

### Madame Véronique Bouchard, agricultrice

Madame Bouchard de l’entreprise « Aux petits oignons » fait état du parcours riche en défis qu’elle et son partenaire François Handfield ont dû relever pour avoir accès à la terre et aux capitaux nécessaires pour la création de leur entreprise. Elle fait part des conseils décourageants qu’ils ont reçus. Elle propose des formules qui pourraient faciliter la création de projets différents comme les fiducies, les banques de terres et considère la location de terres comme une « triste alternative ». Elle et son conjoint ont bénéficié du soutien d’un agriculteur qui leur a vendu une parcelle. Il y a pourtant dans sa région, le Mont-Tremblant, plusieurs terres en friche, mais les « gentlemen-farmers » qui les possèdent ne sont pas ouverts à faire cultiver leurs terres. Ils les ont achetées pour la tranquillité et la beauté du paysage.

### Madame Monique Gagnon, Voix citoyenne

Madame Gagnon fait part de la démarche accomplie par Voix citoyenne depuis 2014 pour maintenir la protection des terres des Sœurs de la Charité qui, autour de l’hôpital Saint-Michel-Archange, exploitaient une ferme diversifiée qui avait une vocation nourricière et thérapeutique pour les résidents de l’hôpital. Le projet de dézoner ces terres agricoles fait partie actuellement du schéma d’aménagement de Québec, ce schéma n’a pas reçu l’aval du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans sa forme actuelle et n’a pas encore été présenté à la CPTAQ. La volonté de Voix citoyenne est de maintenir la vocation nourricière et thérapeutique de cet espace et d’y ajouter possiblement une vocation d’insertion sociale.

### Monsieur Jean-Philippe Gervais, économiste en chef, Financement agricole Canada

Monsieur Gervais compare la situation économique du secteur agro-alimentaire entre les provinces canadiennes et indique que le prix des terres au Québec a augmenté de façon plus marquée au Québec que dans le reste du Canada. Il considère comme un changement très positif la nouvelle pluralité des productions et des modèles d’affaires qui s’est opérée pendant les dernières années dans le milieu agricole sous la poussée des consommateurs. Il remarque que les institutions financières s’adaptent à ce changement : la dimension des entreprises n'est plus le critère prépondérant, on reconnaît le potentiel et la plus-value d'entreprises différentes.

## 4. LES ENTRETIENS VIDÉOS

### **Monsieur Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Monsieur Iezzoni a rappelé que 60 % du territoire de Communauté métropolitaine de Montréal (19 municipalités) est protégé et représente 2 % du territoire agricole du Québec. Une entente MAPAQ, ministère des Affaires municipales et CMM compense les municipalités pour le manque à gagner relatif à la protection de ce territoire agricole. Une autre entente MAPAQ-CMM soutient une dizaine de projets de mise en valeur agricole sur le territoire de la CUM. Il affirme que les terres zonées agricoles ne seront pas amputées, car le développement prévu dans la région métropolitaine peut se faire à l'intérieur de la zone blanche.

### **Monsieur Sylvain Labrecque, maire de Lyster et préfet de la MRC de l'Érable**

Monsieur Labrecque, préfet d'une MRC dont le territoire est à 96 % agricole présente un projet en cours de réalisation ayant pour objectif de « créer du potentiel » sur les lots protégés par la Loi sans être mis en valeur. Ce projet mené par un Comité régional agricole s'est amorcé par l'élaboration d'un répertoire des lots non exploités. Il permet à certains promoteurs de développer leurs projets sur de petites superficies et d'y construire leur habitation.

### **Monsieur Claude Lafleur et Madame Ghislaine Gagnon**

Ce couple d'agronomes raconte le long parcours (quatre demandes sur sept ans) qui leur a permis de créer un projet agricole après avoir tous deux occupé des postes de hautes responsabilités dans les milieux

agricole, horticole et agro-alimentaire. Leur projet contribue aujourd'hui au maintien d'une activité agricole dynamique dans la région de Charlevoix notamment par des maillages avec d'autres projets du même type que le leur. La production de blé panifiable bio a ainsi été implantée. Ils évoquent la nécessité de soutenir des projets agro-forestiers, agro-écologiques tout en gardant des balises de protection du territoire agricole.

### **Monsieur Alphonse Pittet, agriculteur**

Copropriétaire avec sa conjointe et son fils d'une grande entreprise laitière et céréalière, monsieur Pittet affirme avoir constaté la cohérence des décisions de la CPTAQ dans sa région et le rôle primordial de protection que la Loi y a joué. Il estime aussi que la Loi a permis aux grandes entreprises de devenir plus grandes. Il parle du risque que constitue une ouverture plus grande à l'achat de terres par des gens pour qui l'agriculture n'est pas une véritable préoccupation : cela entraîne des problèmes pour les agriculteurs en matière d'entretien des cours d'eau, des clôtures, etc. Il préfère que « la terre appartienne à ceux qui la cultivent », mais la location lui apparaît comme une voie intéressante à condition que soit mis en place un meilleur encadrement des baux de location de terres à la fois pour les propriétaires et les locataires. Il regrette que l'on n'ait pas réussi à maintenir une filière bovine qui pouvait jouer un rôle dans la mise en valeur du potentiel agricole de certaines régions et s'inquiète que l'on utilise trop le reboisement comme moyen de mise en valeur du territoire zoné agricole.

### **Madame Denise Proulx, sociologue et journaliste**

Madame Proulx considère que la Loi a discipliné les acteurs sur le plan de l'aménagement du territoire, mais qu'elle n'a pas réussi à véritablement freiner l'étalement urbain. Elle s'en inquiète. Elle croit aussi à la nécessité de revitaliser les régions par une diversification de l'agriculture et qu'il faut pour cela, dans certains cas, permettre le morcellement des terres.

### **Monsieur Bernard Vachon, professeur spécialiste en développement local et régional, UQAM**

Monsieur Vachon rappelle le contexte historique prévalant au moment de l'adoption de la Loi et l'importance qu'elle a représentée sur le contrôle du développement anarchique des villes. Défenseur sans réserve de la Loi, il note cependant l'impact négatif qu'elle a eu sur les régions périphériques où des sols de piètre qualité ont été préservés empêchant d'autres activités de se développer alors même que les espaces zonés « vert » ne sont pas cultivés. Il développe l'idée que non seulement l'agriculture est multifonctionnelle, mais que les territoires ruraux le sont de plus en plus et que l'agriculture seule ne peut assurer la vitalité des régions. Il faut donc permettre une plus grande coexistence des activités agricoles avec d'autres activités économiques.

### **Les deux co-présidents, Guy Debailleul et Michel Saint-Pierre, ont aussi échangé sur les enjeux de protection du territoire dans deux vidéos**

Leurs riches expériences personnelles les amènent à faire part des changements et des courants de pensée qui ont prévalu pendant les dernières décennies. Ils discutent des impacts de la monoculture du maïs sur la qualité des sols et de l'eau et de l'importance grandissante des préoccupations écologiques. Ils parlent des changements climatiques qui peuvent être relativement positifs pour le Québec, car ils permettront un plus large éventail de productions et pourront contribuer à la captation du carbone dans les sols. Il faut cependant s'y préparer par des activités de prospective.

Ils retracent aussi la mise en place des programmes de soutien à l'agriculture au cours des dernières décennies, programmes qui sont à revoir pour soutenir une agriculture plus diversifiée au bénéfice des régions. Les attentes actuelles des jeunes agriculteurs et des consommateurs exigent un soutien différent qui ne devrait plus se faire en lien avec des productions précises, mais en considérant le développement global de la ferme et en soutenant sa diversité.

## 5. LA TABLE RONDE DU 12 NOV. 2019

À la suite de la diffusion de ces entrevues, un échange plus large a été organisé sous le thème « Regard nouveau sur la protection du territoire agricole et sa mise en valeur ». Cet événement s'est tenu au Musée national des beaux-arts du Québec le 12 novembre 2019.

L'Institut a regroupé six panélistes dont les expériences, les recherches et le travail ont permis de développer une vision des accomplissements de Loi sur la protection des activités agricoles et des impacts négatifs qu'elle a induits. Il s'agit de :

- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération des municipalités du Québec (FMQ) et aussi agriculteur et ancien président de la Fédération de la relève agricole du Québec,
- Madame Jacinthe Gagnon, présidente de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la région de la Capitale nationale et agricultrice,
- Monsieur Patrick Mundler, professeur à l'Université Laval spécialisé dans le développement rural et le commerce de proximité,
- Madame Fernande Ouellet, agricultrice alternative et agronome,
- Monsieur Réjean St-Pierre, ex-commissaire de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) et agriculteur,
- Monsieur Bernard Vachon, géographe, professeur honoraire de l'Université du Québec à Montréal ayant mené de nombreux travaux sur la LPTAQ.

Ce panel était animé par monsieur Nicolas Mesly, journaliste agricole réputé, gagnant à plusieurs reprises

du prix Moise-Cossette de l'Association des communicateurs et rédacteurs agricoles (ACRA). L'événement a attiré une soixantaine de participants c'est-à-dire un peu plus que le nombre attendu malgré la tempête qui sévissait alors. Il a été suivi en webdiffusion par une centaine de personnes. Nous résumons ci-après les présentations des panélistes et leurs échanges avec les participants. Notons que l'ensemble des présentations et des échanges peut être visionné sur GARON-TV.

Tous les intervenants s'entendent pour affirmer que la LPTAQ a entraîné des bénéfices considérables. Monsieur Vachon la qualifie de « bijou législatif ». La protection des terres agricoles qui doit être vue comme d'intérêt national a été bien servie par la Loi.

La majorité des commentaires ne proposent donc pas une ouverture de la Loi, mais davantage une interprétation et une application renouvelées :

- qui inclurait un principe de différenciation;
- qui doublerait sa mission de protéger le territoire d'une mission de le mettre en valeur;
- qui harmoniserait la LPTAQ avec une vision du développement du territoire ainsi qu'avec la Loi de l'aménagement du territoire;
- qui appuierait le développement multifonctionnel du territoire et d'une agriculture plurielle.

Il apparaîtrait également souhaitable qu'une structure administrative soit créée avec pour mandat de coordonner et d'appuyer les différents volets de la mission de la mise en valeur du territoire agricole.

On parle ici de la mission de nourrir la population, de protéger la ressource et d'occuper le territoire de façon dynamique.

### PREMIÈRE PARTIE DES ÉCHANGES : La protection et la mise en valeur du territoire agricole en zones urbaines et périurbaines

La protection des terres à haut potentiel des zones urbaines et péri-urbaines est primordiale pour tous les participants. La grande question qui a été posée est la suivante :

Comment se fait-il qu'avec une Loi aussi forte, observons-nous toujours, autour des grandes villes (surtout de Montréal), des développements domiciliaires, commerciaux et industriels qui grugent constamment d'excellentes terres agricoles ? La sévérité de la Loi est questionable aussi du fait que la CMM a dû adopter des règles plus sévères que celles de la LPAAQ pour protéger son territoire agricole.

Les éléments de réponse ont été les suivants :

- Il semble que les développements que nous observons actuellement sont dus à la révision du territoire agricole réalisée pendant les années 80 où de nombreuses terres ont été dézonées. (C'est le cas entre autres du 10/30 à Brossard).
- Malgré une Loi qui date de 40 ans, le territoire agricole autour des villes est encore perçu comme un espace en attente de développement. Il n'est pas vu comme « sacré ».

• Depuis 40 ans, il n'y a pas eu dans la population de révision du modèle de la résidence unifamiliale. S'il n'y a pas de densification dans les villes et les banlieues, le territoire agricole est menacé à plus ou moins long terme.

- Il est de plus impératif de revoir les sources de revenus des municipalités qui doivent compter sur les taxes foncières pour donner des services à leur population, accentuant ainsi les pressions sur la zone agricole.

Une solution a été évoquée :

- Définir des zones avec différents niveaux de pression.

### DEUXIÈME PARTIE DES ÉCHANGES : La protection et la mise en valeur du territoire agricole en région rurale

Ce thème était celui qui préoccupait le plus les participants, car il a envahi même les échanges sur le premier thème. Rappelons que 53 % du territoire zoné agricole seulement est occupé par des entreprises agricoles actives et que la « meilleure façon de protéger le territoire agricole est de l'occuper et de le mettre en valeur ».

De nouveaux modèles d'entreprises agricoles permettent maintenant une mise en valeur de parcelles plus petites tels les îlots déstructurés et parfois même des sols moins riches. Les promoteurs de ces projets souhaitent acheter uniquement la superficie dont ils ont besoin. Or, depuis toujours, la CPTAQ « combat » le morcellement, quel que soit le contexte.

## 5. LA TABLE RONDE DU 12 NOV. 2019

Les municipalités rurales qui détiennent peu d'espaces zonés « blanc » voient parfois leur développement entravé même si elles disposent d'espaces impropre à l'agriculture qui pourraient leur être utiles, mais qui sont zonés « vert » et qui, avec la rigidité actuelle de l'application de la Loi, restent inutilisés.

L'application stricte des termes de la Loi dans les régions en dévitalisation et sur des sols pauvres où l'agriculture n'est plus pratiquée depuis longtemps empêche le développement de projets qui seraient importants pour les communautés rurales et qui pourraient rendre viables certains projets agricoles.

Selon plusieurs intervenants, la Loi permet certaines applications différencierées :

- L'article 59 ouvre des possibilités de développement sur des terres de 10 à 99 hectares lorsqu'il s'agit d'établissements à portée collective. Le projet pilote de la MRC de l'Érable sera évalué et possiblement appliqué ailleurs. Le village de Saint-Camille a aussi mené une expérience en utilisant les possibilités offertes par cet article.
- L'article 12 incite à tenir compte des particularités régionales.
- L'article 62 demande de prendre en compte la dévitalisation des milieux.
- La CPTAQ est plus ouverte maintenant à évaluer des projets différents qu'elle ne l'était lors de ses premières années d'existence.

### Mais :

- Les cas de péripéties longues et décevantes devant la CPTAQ sont nombreux.
- La CPTAQ est censée tenir compte de critères comme l'homogénéité, ce qui ne favorise pas l'innovation.
- Les commissaires sont très sensibles au critère de dimension des entreprises : ils ne pensent généralement pas qu'on peut faire de l'agriculture et élaborer des plans d'affaires viables sur de petites superficies. Leur connaissance des modèles alternatifs d'agriculture apparaît insuffisante.
- La jurisprudence renforce le modèle prépondérant. Ainsi, certaines municipalités découragent les promoteurs de petits projets en leur indiquant que la CPTAQ ne va pas accepter ceux-ci.
- On oublie le côté dynamique de la vie ; certains établissements agricoles ne le resteront pas toujours, mais certains établissements non agricoles peuvent le devenir. D'ailleurs, tous les agriculteurs actuels reconnus ne font pas tous de l'agriculture.
- Les possibilités offertes par les articles 59, 62 et 12 sont méconnues.

### Les solutions évoquées

- Qu'une véritable politique de mise en valeur des terres zonées soit développée.
- Que l'on applique un principe de différentiation afin de ne pas appliquer la Loi avec la même rigidité là où ni la qualité des sols ni les pressions urbaines ne l'exigent et où il existe, par contre, un véritable besoin de revitalisation.
- Que la Financière agricole du Québec s'ouvre à de nouveaux modèles.
- Que des baux à long terme favorisent la location des terres ; l'agriculteur pourrait bénéficier de la plus-value qu'il a donnée aux terres louées (une formule a été élaborée par madame Ouellette à ce sujet).
- Que des formules de création de fonds de retraite soient développées afin que la possession de la terre ne soit pas la seule façon de se constituer un fonds de retraite.
- Que des formules de création de banques de terres (SAFER, Terres de liens...) soient explorées notamment avec l'appui de la Caisse de dépôt.

### Remarques générales s'appliquant aux deux parties des échanges

- Il est important de conserver un niveau décisionnel provincial ou régional : appliquer la Loi localement affaiblirait celle-ci, car les décideurs seraient trop proches des demandeurs.

- Le droit de propriété de terres agricoles s'accompagne de responsabilités comme celle de la mettre en valeur et d'en développer le potentiel agronomique.
- Il est nécessaire de réfléchir davantage à la cohabitation des activités.
- L'activité de foresterie étant considérée comme agricole, il y a un risque de mettre en valeur les terres agricoles uniquement en utilisant la foresterie.
- Des modèles comme celui de PANGEA sont vus comme de la « financiarisation » de l'agriculture et comme une menace, mais aucune donnée n'a été apportée pour appuyer l'importance actuelle de ce modèle.
- Il y a au Québec un fort attachement à la propriété qui rend les formules différentes (location, fiducie...) moins attrayantes.
- Les paiements pour des services environnementaux ont été évoqués pour indiquer qu'il faudrait rehausser toutes les pratiques agricoles du point de vue environnemental et offrir des subventions spéciales uniquement pour des pratiques plus performantes que les pratiques environnementales de base exigées de tous.
- La dévitalisation des régions rurales a d'autres causes que l'application de la LPTAQ.
- Les améliorations proposées à l'application de la Loi touchent aussi à d'autres volets du développement agricole qu'il faut considérer.

## 6. LES GRANDS CONSTATS DE L'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE

La Loi sur la protection des activités agricoles a bien servi le Québec et permis de conserver une ressource stratégique.

Au moment de sa création en 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole avait pour mission de freiner l'étalement urbain et de protéger les sols agricoles. Elle s'en est acquittée en grande partie. Aujourd'hui, la pression pour des usages autres qu'agricoles demeure cependant inquiétante autour des grandes agglomérations où se trouvent pourtant des sols de grande qualité pouvant permettre une agriculture prospère. Si les politiques complémentaires adoptées par la CMM pavent la voie à de meilleures pratiques, il y a lieu de s'inquiéter des politiques de développement des municipalités dites de la « troisième couronne ».

Par ailleurs, l'ampleur de la zone protégée en 1978 a induit des effets pervers dans les régions où le potentiel agricole est limité et où on a appliqué la Loi avec la même rigidité. Elle a, dans une certaine mesure, contribué à la dévitalisation des régions en imposant des limitations au développement agricole lui-même. Ainsi, dans certaines régions, le territoire agricole est en grande partie abandonné parce qu'il ne peut être mis en valeur de la même manière que dans la plaine du Saint-Laurent.

La Loi est souvent méconnue et cette situation entraîne des incompréhensions et des évaluations négatives qui ne sont pas fondées. Cette méconnaissance

fait en sorte aussi que les possibilités qu'elle offre, notamment pour les projets communautaires comme ceux qui se sont réalisés dans la MRC de l'Érable ou à Saint-Camille, ne sont pas utilisées par certaines communautés qui en auraient besoin.

La méconnaissance et parfois le mépris que l'on a des projets agricoles différents des grandes productions telles que l'élevage laitier, l'élevage porcin, les grandes cultures, etc. fait en sorte que l'on évalue mal le potentiel des projets novateurs. Pourtant, le milieu agricole peut s'enorgueilir du succès de certaines productions considérées farfelues il y a seulement quelques années : le cidre de glace, la canneberge, les fromages fermiers, l'élevage d'autres espèces animales que les espèces conventionnelles, etc.

Rappelons aussi que le soutien financier à l'agriculture québécois est dirigé vers quelques productions certes importantes pour l'économie générale du Québec, mais qui ne peuvent être pratiquées à la grandeur du territoire. Un changement de paradigme est attendu depuis plus de dix ans quant au soutien à l'agriculture québécoise. À ce titre, les constats et les solutions des rapports Pronovost et Saint-Pierre sont encore pertinents et devraient servir de repaire pour le changement.

Si les terres fertiles de la plaine du Saint-Laurent sont convoitées par les entreprises agricoles déjà en fonction et sont mises en valeur, les petites parcelles, les lots plus ingrats, les terres des régions périphériques n'intéressent que les gens qui ont des projets en dehors du « main stream » : innovateurs, enfants d'agriculteurs aux valeurs différentes de celles de leurs parents, jeunes diplômés aux préoccupations environnementales, professionnels en fin de carrière, etc. qui constituent la majorité des développeurs potentiels.

### Plusieurs éléments transforment leurs projets en courses à obstacles :

- l'accès au crédit, pour des projets plus difficiles à évaluer et qui ne sont pas sous ASRA ou la gestion de l'offre;
- l'accès aux programmes gouvernementaux configurés pour les principales productions;
- l'accès au conseil souvent plus décourageant qu'autre chose;
- l'accès à de petits lots, car ces projets n'ont pas toujours besoin de grandes surfaces;
- le refus par la CPTAQ de morceler des terres et d'y permettre la construction de résidence pour

des projets qui sortent en partie de la stricte production agricole tel l'agro-tourisme, la transformation agro-alimentaire et qui ne requièrent pas autant d'espace.

- l'abondance des justifications à donner qui requiert un lourd investissement en temps et qui retarde les projets;
- le coût élevé de certains services pour une petite entreprise (ex.: CARTV);
- les coûts élevés des cotisations syndicales et des prélevés de tout genre, parfois inutiles pour ces producteurs et leur mode de mise en marché.
- le niveau très bas des possibilités de production hors quota si on le compare aux autres provinces;
- la non-reconnaissance de ces innovations par la profession, etc.

Il faut donc agir sur l'ensemble de ces éléments si on souhaite une pleine exploitation du potentiel agricole québécois, une réponse adéquate aux attentes des consommateurs ainsi que la conservation des paysages et des ressources au bénéfice de tous les citoyens.

## 7. LES RECOMMANDATIONS

À la lumière de l'ensemble des réflexions apportées à sa démarche, l'Institut Jean-Garon recommande donc une vingtaine d'actions et de démarches. Celles-ci s'adressent dans certains cas à la CPTAQ, mais plusieurs relèvent directement du MAPAQ, d'autres peuvent concerner d'autres ministères comme celui des Affaires municipales et de l'Habitation ou celui des Transports. En effet, la revitalisation des régions et la mise en valeur du territoire protégé ne font pas partie de la mission de la CPTAQ. C'est notamment la responsabilité historique du MAPAQ qui doit par ses interventions de soutien, notamment financier, permettre à ceux et celles qui veulent réaliser cette mise en valeur d'y arriver efficacement.

### 1. Accroître la vigilance pour la protection du territoire agricole autour des grandes villes :

- Surtaxer les lots laissés en friche dans les zones vertes périurbaines.
- Faire connaître les politiques adoptées par la CMM et les proposer comme modèle.
- Procéder à l'inventaire des terres agricoles dans les grandes agglomérations, en particulier Montréal, Laval et Québec, car en général celles-ci connaissent mal l'importance des espaces agricoles sur leur territoire et l'état de ceux-ci.
- Se doter d'un plan de revitalisation lorsque requis.
- Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de s'assurer que des municipalités situées en dehors des communautés métropolitaines au sens strict ne minent pas les efforts de ces dernières en matière de protection du territoire agricole par des politiques de développement

urbain non appropriées (par exemple en matière de densité urbaine).

### 2. Faire connaître les possibilités offertes actuellement par la Loi :

- Offrir des séances d'informations aux élus municipaux et aux préfets de MRC sur l'article 59.
- Faire connaître les initiatives comme celle de la MRC de l'Érable et d'autres succès récents en matière de revitalisation.
- Inviter la CPTAQ à présenter dans ses rapports annuels des tableaux de ses décisions afin de mettre en évidence la prise en compte de nouvelles attentes vis-à-vis de l'utilisation du territoire agricole.

### 3. Établir un registre des transactions afin de dresser un portrait de la propriété foncière au Québec :

- Dresser une carte des parcelles non mises en valeur dans chaque région comme l'a fait la MRC de l'Érable pour développer son plan.
- Utiliser ce registre pour connaître l'état de la propriété foncière agricole et relativiser l'importance des groupements comme PANGEA.

### 4. Développer à la CPTAQ une approche plus ouverte aux projets d'intégration horizontale : projets agro-touristiques, transformation de produits à la ferme, vente directe, etc., et aux projets innovants en général :

- Développer les connaissances sur l'évolution des attentes de la société et en particulier de la nouvelle génération d'agriculteurs et d'aspirants agriculteurs.
- Mieux définir l'agro-tourisme: s'entendre sur les activités et les modèles admissibles.
- Faire l'étude des projets soumis dans le cadre des réalités régionales et en tenir compte.
- Exiger des plans d'affaires bien travaillés dans les cas de projets hors-normes.

### 5. Soutenir de façon différenciée les projets périurbains de valorisation du territoire agricole :

- S'inspirer de la démarche de la CMM.
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de soutien au développement de l'agriculture urbaine et de l'agriculture de proximité.

### 6. Poursuivre des recherches sur la fiscalité municipale :

- Évaluer la possibilité que d'autres ententes semblables à celles réalisées à la CMM soient créées.
- Concevoir des modes de financement des municipalités qui les rendent moins dépendantes de la fiscalité agricole.

### 7. Harmoniser la LPAAQ avec la Loi sur l'aménagement :

- Élaborer une politique nationale d'aménagement du territoire telle qu'il en existe dans de nombreux pays.

### 8. Modifier de façon significative le soutien accordé à l'agriculture en privilégiant un soutien à l'ensemble de la ferme plutôt qu'un soutien de certaines productions :

- Se référer aux rapports Pronovost et Saint-Pierre: la mise en place des programmes Agri-investissements et Agri-Québec Plus pendant la dernière décennie a fait la preuve qu'il est possible de soutenir les risques agricoles sur la base des revenus globaux de la ferme plutôt que sur la base d'une production précise. Cette évolution devrait se poursuivre, car elle est à la base de la diversification de notre agriculture et de la fin du monopole maïs-grain/soya dans nos régions les plus productives.

### 9. Assouplir les règles de la gestion de l'offre :

- Permettre aux agriculteurs-artisans de réaliser des productions hors quotas au même niveau que ce qui se fait dans d'autres provinces: Cette recommandation s'adresse à la Régie des marchés agricoles et alimentaires et à l'Union des producteurs agricoles. Une production minimale d'œufs et de volailles permet aux petites entreprises agricoles pratiquant une agriculture de proximité de diversifier leur offre et de s'assurer des revenus désaisonnalisés.

## 7. LES RECOMMANDATIONS

### 10. Donner accès aux agriculteurs à temps partiel à l'ensemble des soutiens à l'agriculture (du moins pour un certain nombre d'années) :

- Tenir compte du fait que beaucoup de jeunes intéressés par l'activité agricole n'envisagent pas dans un premier temps de s'y consacrer à temps plein, ne serait ce que pour gérer le risque.
- Articuler les programmes de soutien afin qu'ils s'adaptent à des contextes d'entrée « progressive » dans l'activité agricole.

### 11. Adapter les tarifications de certains services aux entreprises en démarrage (reconnaissance d'un statut d'entreprise en démarrage) :

- Assurer un soutien adéquat par exemple à des organismes tels que le CARTV qui, en principe, doivent soutenir les projets novateurs: leurs tarifs élevés et les limites de leurs services font en sorte que les entreprises qui devraient être soutenues ne peuvent y participer ou ne reçoivent pas les services attendus. Notons qu'il est impossible de financer de tels organismes par la participation de milliers d'adhérents comme cela se fait en France, par exemple.

### 12. Rendre la pratique de la location des terres plus attrayante en l'encadrant par des baux de longue durée :

- Élaborer un encadrement pour des baux de location de longue durée afin d'offrir aux producteurs la possibilité de s'installer en agriculture ou d'augmenter la taille de leur exploitation dans des conditions qui leur permettraient en même temps d'innover et de se moderniser.

### 13. Favoriser la création de banques de terres :

- Modifier et accentuer le recours aux banques actuelles ou ...
- Inventer de nouveaux modèles (ex. SAFER).

### 14. Favoriser la création de fiducies, de coopératives, ou toutes formes de maillages entre entreprises afin de :

- Permettre aux entreprises débutantes de bénéficier de l'expérience de plus anciennes et aux plus petites de développer des partenariats avec de plus grandes, etc.
- Favoriser les échanges, le partage de matériels, d'installations de stockage, etc.
- Soutenir le partage de main d'œuvre.

### 15. Améliorer la formation des conseillers à l'évaluation et au conseil pour des productions différentes des principales productions québécoises :

- Créer un bureau de projets spéciaux où des conseillers compétents pourraient évaluer et conseiller les promoteurs et les conseillers généralistes.

### 16. Reconnaître la valeur de la création de biens environnementaux :

- Reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture.
- Protéger la qualité des sols: lorsqu'on ne favorise que quelques productions, on favorise aussi des pratiques agronomiques qui détériorent les sols... ce qui ne protège pas le territoire agricole.,

### 17. Investir dans la recherche sur les effets des changements climatiques et sur les pratiques agricoles qui peuvent contribuer à les contrôler et anticiper les adaptations nécessaires du point de vue du conseil agronomique et des programmes de soutien :

- Prévoir que des productions actuellement impossibles au Québec deviendront possibles.
- Se préparer à ce que des productions conventionnelles (production fourragère par exemple) connaissent dorénavant de meilleurs rendements dans certaines régions.
- Mettre en place une cellule de prospective climatique au MAPAQ.

# CONCLUSION

Nous soumettons ces recommandations en souhaitant qu'elles soient prises en compte pour un renouvellement du dynamisme du milieu agricole. Il y a actuellement un nombre important de jeunes et de moins jeunes bien formés, innovateurs, animés de valeurs environnementales et sociétales différentes de l'ensemble du monde agricole actuel qui veulent contribuer à une revitalisation des régions. Ces gens sont plus proches des valeurs de ceux qui ont fondé les grandes institutions du milieu agricole. Ils sont plus proches aussi des valeurs de la société actuelle. Ils sont porteurs de renouvellement de la créativité du milieu. Ce sont eux qui peuvent mettre en valeur les 47 % du territoire agricole protégé actuellement non exploité. Il faut les soutenir.

Il est important de se rappeler que le territoire que notre gouvernement a voulu protéger il y a 40 ans n'appartient pas aux agriculteurs, c'est-à-dire à ceux qui détiennent des titres de propriété, mais à l'ensemble de la population québécoise. Il s'agit d'un petit territoire agricole qu'il faut considérer comme un bien collectif de grande valeur qu'il faut préserver pour les prochaines générations pour :

- Sa fonction productive: production de biens alimentaires de bonne qualité pour assurer notre sécurité alimentaire, de matières premières

industrielles comme les biocarburants, de ressources médicinales et ornementales, fonction qui constitue la base de l'emploi rural et apportent une contribution importante au tourisme et à différents secteurs industriels...

- Sa fonction environnementale: production de biens et de services assurant la qualité de l'eau, de l'air, du sol, régulation du climat, prévention des inondations, traitement des déchets organiques, préservation des habitats naturels, entretien du territoire, maintien et création de paysages, maintien de la diversité...
- Sa fonction sociale: développement d'un tissu social, occupation du territoire, transmission de savoirs, conservation de notre patrimoine naturel et culturel, maintien de certaines valeurs ...

Cette vision de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la nécessité d'en assurer la pérennité a été présente au cours de cette démarche. La Loi sur la protection des activités agricoles a contribué de façon non équivoque au maintien de cette richesse. Il nous apparaît qu'elle doit, comme d'autres lois, règlements et programmes, s'adapter aux réalités actuelles pour favoriser une agriculture diversifiée, plurielle et entrepreneuriale sur l'ensemble de notre territoire au potentiel encore sous-exploité.

# STATISTIQUES

16-janv-20	Publications	Date 2019	PROJET 40E			LA VIE AGRICOLE			INST. JEAN-GARON			Partage sur les sites	
			Couvert	Clics	Réactions	Couvert	Clics	Réactions	Couvert	Clics	Réactions	LVATV	LVA
	commentaires positifs journée de l'Institut	19-nov	43	1	0	138	3	2	199	53	1		
	dézoner autour des grandes villes	14-nov	66	2	2	526	9	3	95	12	5		
	Jean Garon: fédérateur du monde agricole	14-nov	53	7	2	507	19	3	134	11	4		584
	Journée de l'Institut sur web diffusion	13-nov	62	7	2	521	16	8	81	4	1		
	Soirée VIP à l'Institut	13-nov	81	11	1	1031	15	0	200	4	2		
	Journée de l'Institut	12-nov	51	3	1	1051	15	3	109	6	2		
	Début des discussions: fiscalité agricole	11-nov	36	3		646	34	8	83	4			488
	Jacques Demers: tax fonc agr: ça ne reglera rien	08-nov	52	0	0	1165	32	7	92	3	4		
	CEA: réforme taxes fonc agr: des questions	08-nov	37	1	1	572	18	9					
	Maxime Laplante: taxes fonc agrí	07-nov	20	1	1	340	22	0	89	13	1		408
	FQM en désaccord avec le ministre	07-nov	24	2	0	555	42	4	71	10	4		360
	Alphonse Pittet: loi qui présente des aspects positifs	07-nov	22	1	1	247	7	1	54	1	1		
	J P Gervais: agriculture can diversifiée	07-nov	30	3	2	340	14	11	65	5	2		
	Projet faxe fonc agr: attente à l'équité	06-nov	33	6	1	766	95	17	90	8	0		315
	Taxe foncière agr: demande depuis 40 ans	06-nov	44	4	1	878	116	20	114	17	4		
	Min Agric et UPA même longueur d'onde	05-nov	30	2	1	717	77	9	95	11	3		548
	Député Sol Zanetti: Ville de Québec	05-nov	28	4	1	563	16	4	89	7	4		
	réflexion sur l'avenir de la protec terr agricole	05-nov	21	2	0	188	3	1	121	6	4		
	Terres Sœurs Charité : Claudine Dorval	01-nov	11	0	0	645	11	9	88	6	5		340
	Bientôt 41 ans zon agr: regard critique	01-nov	36	3	4	474	10	3	55	4	2		
	Hydro Québec a écarté un terrain	31-oct	52	4	1	560	20	3	112	12	1		
	Mise en valeur terr: initiative prometteuse	30-oct	31	0	0	493	14	5	64	2	0		
	Texte de Guy Debailleul: 40 ans zonage agr	30-oct	66	14	3								
	Évènement du 12 nov	29-oct	10	1	0	1188	7	1	155	1	4		
	Véronique Bouchard: contexte changé	29-oct	34	2	0				104	12	3		
	Réforme abandonnée: dossier non réglé	28-oct	48	2	1	667	10	4	107	9	0		
	Prof Bouchard parle de la loi qui fait peur	28-oct	40	3	0	276	12	2	90	18	8		
	2 co-présidents: enjeux agricoles au Québec	28-oct	38	4	0	521	11	2	98	2	1		
	Mise en valeur terr agr rég Métropolitaine	25-oct	32	1	1	485	11	5	76	3	1		
	taxation foncière agricole: ministre	24-oct	40	1	1	583	16	5	105	5	2		
	réflexion sur l'avenir de la protec terr agricole	24-oct	42	1	3				91	5	3		
	2 co-présidents: urgence climatique	23-oct	33	3	4	298	3		106	5	4		
	2 co-présidents: évolution de l'agriculture au QC	22-oct	25	0	0	83			81	4	4		
	Michel Saint-Pierre : Territoire agricole, notre avenir	18-oct	28	2	0	369	7	2	74	6	4		
	2 co-présidents: rapprochement des productions agricoles	17-oct	31	0	2	270	9		62	9	2		
	Les artisans de la Loi de la Protection du territoire	17-oct	44	4	5	235	6		85	11	6		
	Denise Proulx se prononce sur la taxation agricole	17-oct	50	2	1	864	13	3	78	6	2		522
	Entrevue Michel Saint-Pierre avec Monique Gagnon	17-oct	63	8	5	563	12	4	67				
	Ministre Lamontagne : taxation foncière agricole	11-oct	36	1	2				80	4	2		428
	Ministre Lamontagne : taxation foncière agricole	10-oct	75	4	3	1679	63	20	145	6	2		
	Michel Groleau s'exprime sur le zonage agricole	09-oct	34	3	0	682	48	22	68	5	2		
	Entr Michel Saint-Pierre avec Lionel Levac	08-oct	60	0	3	624	27	13	145	10	3		
	Prés. Régional de IUPA lève le ton contre le gouv	04-oct	100	28	5	658	151	9					

# STATISTIQUES

16-janv-20		PROJET 40E			LA VIE AGRICOLE			INST. JEAN-GARON			Partage sur les sites	
Publications	Date 2019	Couvert	Clics	Réactions	Couvert	Clics	Réactions	Couvert	Clics	Réactions	LVATV	LVA
Dézonage d'une terre agricole à Beauharnois	04-oct	76	7	6	840	64	35	170	18	9		
Marche pour l'environnement	04-oct	50	4	1	506	6	9	75	1	3		
Ministre Laforest - protection terr agricole	01-oct	89	12	6	561	33	11					
Entrevue Claude Lafleur	29-sept	42	7	2	792	32	5	88	6	5		628
QS - terres agricoles	18-sept	94	6	17	572	35	20	195	16	14		720
Scientifique suédois sur le cannibalisme	15-sept	132	11	7	951	142	28					
Monique Gagnon 2e texte pour les Terres des Sœurs de la Charité	10-sept	116	8	14	460	13	1					
Tournaire à Charlevoix 40e Zonage	05-sept	91	8	5	379	9	2	162	14	3		
Entrevue avec Nicolas Mesly	23-août	117	8	3								
Les pesticides sont des médicaments	22-août	189	16	21	785	55	45	340	43	11		
Mémoire déposée à la commission sur les pesticides	21-août	90	6	5				163	19	4		
Entrevue avec Michel Saint-Pierre	19 aout	100	2	2	538	9	0	340	9	5		
Je suis la Terre des Sœurs de la Charité	14 aout	125	20	72								
Jeu questionnaire- agriculture au Qc	12-août	97	6	5				3		4		
Schéma d'aménagement de Québec version finale	12-août	126	19	147	1643	218	81	245	56	27		
Agriculteurs à la rescousse d'un « joyau écologique »											298	
Parcours difficile de LAU et LPTAA	03-juill	98	6	1								
Zonage agricole un débat concret	27-juin	101	4	1								
Article de la Terre de Chez Nous sur le dézonage	27-juin	168	11	57								
Editorial M Groleau sur le pouvoir du fédéral à imposer un aéroport privé	27-juin	75	1	1								
Pub de Béïsle	04-juin	66	3					125	7	3		
Rencontre annuelle- politique bioalimentaire	31-mai	60	0	1	429	12	7	140	5	2		
Une Co-présidence pour l'IJG	30-mai	121	10	4	285	2	1	86	3			504
Protéger le terr. agricole : maintien d'une activité humaine et sociale	28-mai	93	6		743	35	19					
Entrevue de M.St-Pierre CIQI	27-mai	473	7	10	316	7	6	72	1			
Bernard Vachon - revenir en campagne	24-mai	131	7	4								
Canneberge ou un destin agricole inattendu	24-mai	111	4	5								
Zone agricole protège-t-il seulement les terres cultivées	23-mai	503	20	6								
Terres agricoles menacées par l'expansion	22-mai	489	19	2								
Terres agricoles - 40 ans	16-mai	69	3	4	838	26	14	88	4			
Fraises du Québec	13-mai	513	10	17	431	17	9					
Sylvain Charlebois - producteurs de porc	13-mai	520	41	4	413	35	3					
40 ans de LPTAAQ	10-mai	91	4	4								
rêve d'une ville qui nourrit ses habitants	08-mai	81	4	1								
40 ans de zonage agricole - la relève	07-mai	247	10	6								
Terres noires menacées de disparition	30-avr	166	13	3								
Valeur des terres agricoles en hausse au Québec	29-avr	103	2	2	1200	93	29	158	8	2		
Jour de la Terre	27 et 30 avril	556	25	16	263	7	3	81	9			

16-janv-20		PROJET 40E			LA VIE AGRICOLE			INST. JEAN-GARON			Partage sur les sites	
Publications	Date 2019	Couvert	Clics	Réactions	Couvert	Clics	Réactions	Couvert	Clics	Réactions	LVATV	LVA
Fiducie froncière à des fins agricoles	26 et 30 avril	615	29	8	251	12	4	91	13			
Programme crédit taxes foncières transferts de ferme - M St-Pierre	25-avr				627	56	5					783
disparition des fermes - M.St-Pierre	23 et 30 avril	770	28	20	488	13	8	269	24	13	340	
comparaison terres agricoles Qc - France	18 et 30 avril	1270	66	59	619	31	17	362	24	13		
un rêve idéaliste	18-avr	287	34	19	146	21	1	157	11	7		
2 présidents se rencontrent IJG et UPA	18-avr	664	17	11	391	9		120	6	3		
Féd termine la retrocession min Garneau s'excuse terres Mirabel	15-avr	59	1	0	1600	160	342	60	9	1		
retrocession terres Mirabel - min Garneau	15-avr	74	5	0	1700	178	36	188	22	3		
Main basse sur la ville RDI	12-avr				517	14	4					
Sylvie d'Amours se rétracte - exp Mirabel	11-avr				740	51	5					
particularité du Qc- entrev Guy Debailleul	10-avr	158	4	2	209	2						
entrev. Guy Debailleul sur LPTAQ	09-avr	36	4	1								197
location des terres agricoles- entrev. Debailleul	09-avr	692	40	12								
1er grand virage vert	09-avr	671	26	17								
agriculture biologique	04-avr	1700	105	19								
Débat 40e CPTAQ	04-avr				814	81	10					
Prot terres agri îles d'Orléans- C. Dorion	04-avr				1300	167	34					
Exp Mirabel ~J. Trudeau	03-avr				1100	64	10					
Terres plus valeur- tracteur	03-avr				313	13	2					
Sol: nouvelle frontière- Claudia Goyer	01-avr											211
Claire Bolduc rencontre des chinois pour expl terres	27-mars	58	1	1	313	13	2					369
Chinois Temiscamingue	27-mars				393	42	11					
CPTAQ accepte l'achat d'une terre agricole par une chinoise	27-mars	1100	96	20				193	27	1		
France+ risque pour achat terres agri que Qc	25-mars				511	19	4					
80 % décisions CPTAQ	22-mars	135	2	9								
<b>TOTAL</b>		16510	960	722	49079	2859	1050	8110	686	242	1545	6498



180 Grande Allée Ouest  
Québec (Québec) G1R 2G9  
T : (418) 955 0098  
[info@institutjeangaron.ca](mailto:info@institutjeangaron.ca)  
[institutjeangaron.ca](http://institutjeangaron.ca)